

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'association intercommunal EHVV

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2024-02

relatif au

Budget 2025

Budget 2025

En vertu de l'article 31, al. 2 des statuts de l'association EHVV, le budget doit être approuvé par le conseil intercommunal au plus tard trois mois avant le début de l'exercice.

Pour rappel, le budget 2024 a été établi avec les nombreuses inconnues dues au démarrage de l'association. Ce budget 2025 devrait être plus conforme aux coûts effectifs de l'année prochaine, notamment en termes de charges d'intérêts.

Nous vous présentons ci-après le détail des comptes.

		Fr.
3000.00	Salaires des autorités et commissions - CI	11'700.00

Indemnités et jetons de présence calculés pour 3 conseils intercommunaux et 5 préavis soumis au vote.

3000.01	Salaires des autorités et commissions - CODIR	52'800.00
---------	---	-----------

Indemnités fixes et variables du comité de direction selon préavis 2023-03.

3010.00	Salaires du personnel intercommunal	12'000.00
---------	-------------------------------------	-----------

Salaire annuel de la secrétaire du comité de direction.

305x.xx	Charges sociales diverses	6'100.00
---------	---------------------------	----------

Le nouveau plan comptable MCH2 exige que les charges sociales soit détaillées. Ce détail n'avait pas été effectué pour le budget 2024 et les charges sociales étaient incluses dans le compte 3010.00.

3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5'000.00
---------	--	----------

EHVV prendra en charge le coût de la formation du futur exploitant de STEP. Cette formation est subventionnée à 50% par la Canton. Le coût total formation est de Fr. 31'000.00, réparti sur 3 années.

3099.00	Autres charges de personnel	500.00
---------	-----------------------------	--------

Frais de kilomètres du CODIR et de la secrétaire pour les déplacements hors périmètre EHVV.

3100.00	Matériel de bureau	1'500.00
---------	--------------------	----------

Fournitures diverses de bureau.

3102.00	Imprimés, publications	1'000.00
---------	------------------------	----------

Publication 3 fois par année des décisions du Conseil intercommunal dans la FAO.

3105.00	Réceptions et manifestations	3'000.00
---------	------------------------------	----------

Frais divers de réceptions CODIR (invitation CI à la STEP de Penthaz, repas fin d'année).

3110.00	Meubles et appareils de bureau	2'000.00
---------	--------------------------------	----------

Achat d'une armoire d'archives anti-feu pour les dossiers EHV V. Cette armoire sera utilisée également dans les futurs locaux administratifs de la STEP.

3113.00	Matériel informatique	200.00
---------	-----------------------	--------

Matériel informatique divers pour le secrétariat.

3130.01	Frais de ports	200.00
---------	----------------	--------

Frais de ports secrétariat.

3130.02	Prestations de services de tiers	2'500.00
---------	----------------------------------	----------

Avec l'avancement du projet, le site internet actuel devrait être amélioré. Coût pour la création du nouveau site internet EHV V.

3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spéc.	10'000.00
---------	---	-----------

L'exploitant actuel de la STEP est intégré aux séances de la commission pour la réalisation du projet. Les heures consacrées sont payées à sa commune. Coût estimé **Fr. 3'000.00**.

Le Droit Distinct est Permanent (servitude) sera à créer avant mi-2026 (date du début de la construction de la STEP). Les frais de notaire et géomètre liés à sa création seront à répartir entre 2025 et 2026. Compter **Fr. 5'000.00** en 2025 et Fr. 10'000.00 en 2026.

Une réserve de **Fr. 2'000.00** pour d'éventuels frais juridiques liés à des recours ou pour l'avis d'un juriste pour la rédaction des conventions des futurs clients de la STEP a également été portée au budget dans ce compte.

3132.01	Honoraires comptabilité	10'000.00
---------	-------------------------	-----------

Heures de la bourse communale de La Sarraz pour la tenue de la comptabilité de l'association.

3132.02	Révision des comptes	1'500.00
---------	----------------------	----------

Honoraires de l'organe de révision.

3133.00	Charges d'utilisation informatiques	200.00
---------	-------------------------------------	--------

Hébergement du site internet.

3134.00	Primes d'assurances choses	500.00
---------	----------------------------	--------

Une assurance Responsabilité Civile va être conclue pour couvrir les éventuels risques lors de sondages.

3160.00	Indemnité mise à disposition bureau	1'000.00
---------	-------------------------------------	----------

EHVV n'ayant actuellement pas de locaux, une indemnité est versée à la secrétaire pour la mise à disposition de son bureau.

3401.00	Intérêts	58'000.00
---------	----------	-----------

Les investissements pour 2025 sont estimés à Fr. 1'700'000.00. Les intérêts passifs ont été calculés avec un taux d'intérêt moyen de 2.50%. Les emprunts seront effectués au plus près du besoin de financement.

3420.00	Acquisition et administration de capital	100.00
---------	--	--------

Frais et intérêts bancaires.

4612.xx	Participation des communes membres	178'800.00
---------	------------------------------------	------------

La participation des communes est répartie selon statuts.

Conclusions

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EHVV

- Vu le préavis 2024-02 relatif à l'adoption du budget 2025
- Vu et ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'approuver le budget EHVV pour l'année 2025 tels que présentés par le CODIR, soit :

Produits	Fr. 179'800.00
Charges	Fr. 179'800.00

Préavis accepté par le comité de direction lors de sa séance du 27 juin 2024.

Au nom du comité de direction de l'association EHVV

Le Président

Etienne Morier-Gencard

M. Etienne Morrier-Gencard

La Secrétaire

Sylviane Pasche
Mme Sylviane Pasche

